



Topo du Père Michel Boisaubert

Prêtre accompagnateur de la Pastorale de la Santé

La dignité humaine au cœur de la tradition biblico-chrétienne :

Introduction :

La question de la dignité humaine est au cœur de la foi chrétienne. L'histoire de la révélation biblico-chrétienne est avant tout une histoire de la relation particulière entre Dieu et les humains présentés comme le sommet de la création et responsables, à ce titre et comme on le verra, de la dignité du reste de la création.

La chute et le péché, tout en modifiant la nature des relations avec le créateur, n'enlèvent ni n'altèrent cependant cette dignité.

Je propose ici **une réflexion synthétique en quatre points.**

Les deux premiers partiront de quelques données bibliques de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec un choix de textes dont j'espère qu'ils sont assez représentatifs de la pensée biblique à ce sujet ;

Le troisième tentera d'esquisser un parcours de la pensée chrétienne postbiblique, depuis l'Église ancienne jusqu'aux textes œcuméniques en passant par ceux du Magistère catholique et les regards protestants.

Le dernier point proposera quelques réflexions sur quelques-unes des questions éthiques soulevées par la compréhension et le respect de la dignité humaine.

L'Ancien Testament :

L'Ancien Testament présente l'être humain, dans ses textes fondateurs, comme une créature particulière. Examinons sommairement une sélection de traditions qui expriment cette idée : les traditions de Genèse en Gn 1, 26-27 et 2, 7, et celle représentée par le Psaume 8.

La tradition yahviste :

Le récit yahviste de la création en Genèse 2 affirme que Dieu a façonné (*yaçar*) l'humain, poussière de la terre (en hébreu *'afar min hâ-adamah*). Nos versions modernes l'ont souvent rendue par « à partir de la poussière du sol ».

Une autre lecture est pourtant possible, et peut-être préférable, au regard de la responsabilité qu'il recevra de prendre soin de la création et de nommer les animaux. L'humain est lié à cette terre rouge avec laquelle il est identifié.

Le mot *'adam* est lui-même dérivé de *'adamah* et signifie aussi rouge (*'adom*), couleur du sang (*dam*).

Le sol n'est donc pas seulement un lieu de nature, mais il est aussi, à cause du travail que l'humain doit y effectuer, un lieu de culture de la nature, un lieu de délices. C'est d'ailleurs ce que signifie le nom Éden (de l'akkadien *edinu*). La Septante traduit le mot par un terme d'origine persane (*paradeisos* = paradis).

La tradition sacerdotale :

Pour cela, la création de l'être humain semble avoir pris du temps au créateur. Le récit sacerdotal en Gn 1, 26-27 reprend et développe cette idée : Dieu conçoit, puis « fait » l'homme à son image. Bien plus, il ajoute un qualificatif : « à notre image, selon notre ressemblance » (*b^eçalmenu ubdemutenu*).

L'idée de l'homme créé à l'image de Dieu n'est pas exclusive à Israël. Elle est très répandue dans le monde antique, et en particulier chez les Babyloniens.

Dans l'ancien Orient, l'image avait pour rôle et fonction de représenter quelqu'un. Par exemple, l'image (ou la statue) d'un dieu représentait la présence de ce dieu.

En quoi consiste cette ressemblance dans Gn 1 ? Elle n'est certainement pas physique, puisque Dieu est esprit.

L'image de Dieu n'est pas quelque chose « en l'homme », mais l'homme lui-même. Cette image ne lui a pas été donnée après sa création, mais c'est un don de la création même. On ne peut pas parler de l'homme en dehors de cette image.

Le psaume 8 :

La ressemblance est donc une ressemblance de pouvoir. Cela nous renvoie au texte du Psaume 8, 3-7 qui affirme : « Tu l'as fait presque dieu... et tu l'as couronné de pouvoir et de magnificence » (v. 7).

L'homme est conçu comme le couronnement et roi de la création. On dirait que tout est préparé pour aboutir à cela.

La tournure « de peu inférieur à Dieu » souligne à la fois la grandeur de l'être humain (qui est ainsi rendu gestionnaire de la création) et sa place en tant que créature.

Le récit sacerdotal et le texte du Psaume 8 reprennent et développent ici la responsabilité de l'humain dans la création en employant les verbes « **dominer** » et « **assujettir** », qu'il faudrait sans doute entendre par « **contrôler** », et qui a été compris, dans le contexte d'une économie intensive, comme « **exploiter** » ou « **disposer de** ».

Le Nouveau Testament :

Ici il n'y a pas, en tant que tel, de texte qui aborde de façon formelle la question de la dignité humaine, ce qui ne signifie pas que les auteurs du Nouveau ne s'y intéressent pas, au contraire.

Le Christ est au cœur de la dignité humaine.

Considérons à ce sujet deux corpus de textes (ou traditions) : la tradition paulinienne et les évangiles.

Paul :

Chez Paul, la dignité humaine ne se comprend pas en-dehors de la question du péché.

Le texte de la lettre aux Romains dresse un tableau sombre de la condition humaine. En s'appuyant sur les passages des Psaumes 14, 1-3 et 53, 2-4, Paul affirme que tous les hommes ont péché et sont privés de la gloire de Dieu (Rm 3, 23). Aucun homme ne peut donc, par lui-même, se prévaloir d'un quelconque mérite ni d'une quelconque dignité.

Mais il faut, pour comprendre cette position radicale, la situer dans le contexte de sa polémique antijuive. Pour lui, le péché et le mal sont si viscéralement liés à la personne humaine qu'aucun acte religieux ne peut le rendre juste.

Pour Paul donc, la dignité humaine se manifeste par le fait qu'en dépit du péché, Dieu accepte de justifier l'homme et attend simplement que celui-ci lui fasse confiance.

En d'autres termes, la condition pécheresse de l'homme permet à Dieu de montrer l'importance qu'il lui accorde en le réconciliant avec Lui, en en faisant une création nouvelle par le Christ et un agent de réconciliation (2 Co 5, 17-18).

C'est au nom de cette initiative divine qui confère à l'être humain dignité et liberté que Paul se fait l'apôtre des non-juifs, défend avec passion leur liberté par rapport à la loi juive et n'hésite pas à entrer en polémique contre Pierre (Ga 4, 11- 14) et contre toute tentation de judaïser les chrétiens d'origine non-juive qu'il considère comme une forme de colonisation religieuse, voire d'esclavage (Ga 5, 1-6).

Les évangiles :

Dans les évangiles, l'accent est mis sur l'amour et l'attention portés à la personne humaine. Les récits des gestes de Jésus ainsi que les reprises de certaines de ses paroles soulignent cet élément. Deux éléments peuvent illustrer cela : les récits de guérison opérée un jour de sabbat et la parabole dite du bon samaritain.

Des passages présentent Jésus en conflit avec des responsables religieux à la suite d'une guérison opérée un jour de sabbat : un homme paralysé d'une main (Mc 3, 1-6 et parallèles) et un aveugle-né (Jean 9).

Dans tous les cas, il saisit l'occasion d'inviter ses interlocuteurs à réfléchir sur le sens de la loi, notamment celle du sabbat, en relation avec la dignité de l'être humain.

En posant la question du bœuf qui tombe dans un puits (Lc 14.1-6) un jour du sabbat, Jésus amène ses détracteurs à considérer que Dieu n'a pas donné la loi du sabbat juste comme une règle à observer, mais comme un don lié à la dignité humaine.

Dans Jean 9, la guérison d'un aveugle-né un jour de sabbat suscite non seulement une polémique, mais un procès qui aboutit à l'exclusion du bénéficiaire de la synagogue (Jn 9, 34- 35) mais qui, d'un point de vue narratif, donne à Jésus l'occasion de retourner la situation contre les chefs religieux en montrant de façon subtile comment l'obsession du sabbat en tant que règle religieuse les a aveuglés sur le sens de l'humain conféré par cette même loi : les aveugles, c'est finalement eux (Jn 9, 40-41).

Si la loi du sabbat entre en conflit (réel ou supposé) avec cette dignité, cette dernière l'emporte. C'est pourquoi il peut affirmer de façon générale que le sabbat a été fait pour l'homme, non l'inverse (Mc 2, 27).

La parabole du bon samaritain (Lc 10, 25-37), elle, oppose l'amour et la solidarité humaine d'une part, au souci d'une pureté rituelle, d'autre part.

Elle répond à la question d'un légiste sur la définition du prochain.

Les deux premiers n'osent pas toucher la victime de l'agression parce qu'en le faisant, ils se rendraient impurs et inaptes à exercer leur fonction au temple.

Par professionnalisme religieux, ils ont opté pour une prudence qui, aux yeux de Jésus, était un manque de considération de la dignité de la victime en tant qu'être humain.

Le samaritain, en revanche, non seulement n'avait pas ce scrupule religieux, mais avait même surmonté la peur du risque pour porter secours.

En posant au légiste la question de savoir qui, entre les deux responsables religieux et le samaritain, s'était conduit comme le prochain de la victime, Jésus invitait celui-ci à considérer que la vraie religion consiste à faire passer la dignité humaine avant les considérations rituelles.

Il retournait même la question dans l'autre sens : au lieu de demander qui est mon prochain, il vaudrait mieux demander de qui je suis le prochain, c'est-à-dire qui je considère digne de mon attention. C'est à moi que revient le devoir de considérer la dignité de l'autre.

Théologie chrétienne de l'humain :

Patristique et Moyen-âge :

La théologie chrétienne de la dignité humaine repose avant tout sur la vision qu'en donne la révélation biblique.

Pour les pères, dans l'Église ancienne, cette dignité est liée à l'affirmation de l'*imago Dei*. Pour Origène par exemple, la créature humaine est appelée à se diviniser, et elle s'achemine à cette divinisation par l'accueil de la grâce dans l'exercice de la liberté.

L'image divine est une source de dignité ontologique, une source de grâces à laquelle l'humain doit puiser pour vivre pleinement.

Cette image de Dieu est celle du Verbe, car « il est là, le Verbe de Dieu, et son opération actuelle est d'écartier la terre de chacune de vos âmes et d'ouvrir ta source. Il est en toi, en effet, et ne vient pas du dehors, comme aussi le "royaume de Dieu est en toi" ».

Chez Augustin, par contre, qui propose une conception théologique de la dignité humaine, celle-ci sera conçue comme une créature, à partir de la condition finie et misérable de l'homme. La dignité, dans ce contexte, consiste à être capable de Dieu, c'est-à-dire à participer librement au plan de Dieu.

La dignité de l'homme est, de ce fait, incompatible avec toute forme d'idolâtrie et se confond en quelque sorte avec la pureté chrétienne.

En conséquence, la dignité humaine, en tant qu'image de Dieu, a un lien avec le libre arbitre, ce qui justifie par ailleurs la nécessité d'une disposition pénale pour la forcer à s'harmoniser à la beauté de l'univers. La volonté humaine qui se réalise dans le péché est honteuse.

Thomas d'Aquin reviendra plus tard sur la question et affirmera que ce qui est digne, c'est ce qui a une valeur intrinsèque et qui, de ce fait, constitue en soi une fin.

La dignité, écrit-il dans son *Commentaire des sentences*, « est de ce qui est dit absolument et c'est pourquoi la dignité du Père et du Fils est le même en nombre, comme l'essence est la même ».

Il en conclut dans la Somme théologique que la personne (terme qui, selon lui, s'applique à Dieu, et à cause de cela même) est déjà en soi un titre de dignité, étant donné que l'homme est à l'image de Dieu.

L'Église catholique depuis le Vatican II :

L'Église catholique a donc développé, depuis des siècles, une doctrine sociale de l'Église basée sur le principe de la dignité humaine.

Le Concile du Vatican II, dans sa constitution pastorale sur « L'Église dans le monde de ce temps », *Gaudium et Spes* (GS) en particulier en son chapitre II intitulé « La dignité de la personne humaine », a développé une sorte de charte de ce qu'Alain Thomasset¹ appelle un « personnalisme chrétien ». La dignité humaine y est décrite comme une « juste conception de la personne humaine, de sa valeur unique ».

Pour le Concile, tous les hommes, qu'ils soient croyants ou non, s'accordent sur ce principe : « Croyants et incroyants sont généralement d'accord sur ce point : tout sur terre doit être ordonné à l'homme comme à son centre et à son sommet » (GS 12).

Les traditions protestantes évangéliques :

Les traditions protestantes, dans leur extraordinaire diversité, insistent également sur ce point. Déjà la réforme protestante du 16^e siècle s'est appuyée sur le mouvement humaniste de l'époque qui a favorisé sa diffusion et son expansion.

Pour le protestantisme contemporain, il n'y a qu'à voir les Déclarations de diverses organisations protestantes (Fédération Luthérienne Mondiale, Alliance Réformée Mondiale, Conseil Œcuménique des Églises, etc.) et des comités protestants pour la dignité humaine.

La Déclaration de Lausanne, document fondateur du mouvement évangélique, par exemple, affirme en 1974 :

« L'homme étant créé à l'image de Dieu, chaque personne humaine possède une dignité intrinsèque, quels que soient sa religion ou la couleur de sa peau, sa culture, sa classe sociale, son sexe ou son âge ; c'est pourquoi chaque être humain devrait être respecté, servi et non exploité (...). »

Le Manifeste de Manille, qui lui succède quinze années plus tard, affirme quant à lui : « Hommes et femmes tirent leur dignité et leur valeur de ce qu'ils ont été créés à l'image de Dieu pour le connaître, l'aimer et le servir (...).

Dans notre souci des pauvres, nous sommes angoissés par le poids de la dette des pays du tiers monde (qui constituent les deux tiers du monde !).

Nous sommes aussi scandalisés par les conditions inhumaines dans lesquelles vivent des millions de personnes qui portent, comme nous, l'image de Dieu ».

La dignité humaine se situe donc au cœur de la prédication et de l'action sociale de l'Église chrétienne. Elle oriente sa mission d'évangélisation qu'en général elle ne confond pas avec du prosélytisme, même si cela a longtemps été le cas et le reste encore dans certains milieux fondamentalistes.

L'Église prêche l'avènement du règne de Dieu, c'est-à-dire, pour le présent, d'un monde dans lequel s'accomplit la volonté d'amour, de respect et de protection pour la personne humaine, quelle qu'elle soit et indépendamment de ses origines et de ses croyances religieuses, et pour l'ensemble de la création, c'est-à-dire de notre environnement.

Questions éthiques :

Depuis les sources bibliques, le principe de la dignité humaine pose des questions qui demandent que ce principe soit toujours relu, réinterprété et repensé dans des situations pratiques diverses. Par exemple, que faire de la dignité des personnes qui décident délibérément de refuser à d'autres la leur ?

Quel sens donner au concept de dignité devant des situations de souffrance face auxquelles la science propose des solutions techniquement possibles mais juridiquement et moralement discutables ? Il n'est pas question pour moi d'aborder ces questions dans la présente contribution.

Au-delà des déclarations et de l'action sociale des Églises chrétiennes en matière de dignité et des droits de l'homme, ces dernières doivent pouvoir apporter des réponses contextuelles pertinentes à ces questions et à bien d'autres.

Devant la violence gratuite ou idéologique, la grande criminalité et l'insécurité, quelle réponse apporter, surtout lorsque les auteurs de ces actes sont pleinement conscients de marcher sur la dignité des victimes ?

Entre le réflexe de vengeance et le sentiment de l'impunité et de l'injustice, la gestion de l'idéal de la dignité de ces personnes est constamment interrogée.

Les populations ont parfois le sentiment que les droits et la dignité des criminels ont plus de valeur que ceux des victimes, étant donné que ces mêmes organisations ont gardé le silence devant les exactions des bourreaux. La question que l'on pose fréquemment est : **quels sont les droits et la dignité de ceux qui refusent aux autres les leurs ?**

La souffrance pose elle aussi la question de la dignité humaine face aux possibilités techniques proposées par la science.

On peut citer, entre autres, les questions de stérilité et les solutions de la procréation médicalement assistée, celles des maladies rares et les possibilités de modification du patrimoine génétique, le cas des personnes souffrant de maladies réputées incurables et de celles arrivant dans une fin de vie atroce avec les solutions radicales proposées en termes d'euthanasie, etc. Dans ces différents cas de figure, la gestion des droits et de la dignité de l'homme se trouve souvent coincée entre ce qui est possible, ce qui est légalement autorisé et ce qui est moralement et/ou religieusement acceptable.

Remarques conclusives :

La dignité humaine constitue le cœur de la tradition biblico-chrétienne, au-delà de la diversité des voix bibliques et des confessions chrétiennes.

Cette dignité découle du rapport de l'humain à Dieu, aussi bien à la création que dans l'histoire humaine. Elle a occupé la première place dans le ministère public de Jésus dans les évangiles, tant dans ses paroles que dans ses rapports avec les personnes dont il a croisé le chemin.

Mais la dignité humaine pose également des questions d'ordre éthique au regard de l'évolution des sociétés contemporaines, notamment des questions bioéthiques ou celles liées à la gestion du terrorisme et de la violence aveugle. Tout cela montre que la centralité et la dignité de l'humain demeurent une démarche jamais achevée, un défi et une quête permanente.